

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mars 2021 portant nomination des  
membres de la Commission paritaire centrale de  
l'enseignement libre confessionnel**

**A.Gt. 24-12-2024**

**M.B. 27-01-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91, 93 et 94 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux Commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 23 novembre 1998 et 08 novembre 2001 et par le décret du 03 mars 2004 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 30 août 2022, 16 janvier 2023, 20 avril 2023, 08 décembre 2023, 13 mars 2024 et 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, §1<sup>er</sup>, 17<sup>o</sup> ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, second tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 30 août 2022, 16 janvier 2023, 20 avril 2023, 08 décembre 2023, 13 mars 2024 et 1<sup>er</sup> octobre 2024, le tableau est remplacé comme suit :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Philippe DOLHEN	Mme Nathalie KALINOWSKI
Mme Marie LAUSBERG	M. Michaël TASSIGNON
M. Arnaud LABYT	Mme Astrid LAURENT
M. Thierry DELHOUX	M. Hugues WEILAND
M. Xavier TOUSSAINT	M. Stéphane RASSART

M. Damien DEQUESNE	M. François DE WOOT DE TRIXHE
Mme Hélène LAKAMA	Mme Emilie HANSENNE
M. Vincent RYCKOORT	M. Roland LAHAYE
M. Adrien ROSMAN	M. Pierre WAAUB
M. Fabien DEGOLLA	Mme Marie-Claire PIRENNE
M. Jean-Claude LEMAITRE	Mme Fatime ALTIKULAC

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 décembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS